

Coordination Régionale
des Centres de Gestion
d'Occitanie

AGENT DE MAÎTRISE Concours Interne

**Spécialité : « Hygiène et accueil des enfants des écoles
maternelles ou des classes enfantines »**

Jeudi 24 janvier 2019

Résolution d'un cas pratique exposé dans un dossier portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent de maîtrise territorial dans l'exercice de ses fonctions, au sein de la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

Durée : 2h00

Coefficient : 3

Ce sujet comporte 13 pages

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre devoir, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni signature ou paraphe.
- ♦ L'usage d'une calculatrice de fonctionnement autonome et sans imprimante est autorisée.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne sont en aucun cas prises en compte.

SUJET

Agent de maîtrise dans la commune d'ATSEMVILLE, vous travaillez au sein de la Direction de l'Éducation en charge des affaires scolaires et de la gestion du périscolaire.

On vous demande d'être au plus près des partenaires éducatifs, afin de contribuer à l'amélioration des temps de vie des enfants à l'école.

LISTE DES DOCUMENTS

Document 1 : «ALAE MODE DE FONCTIONNEMENT», Note interne d'une commune, 2018 - 2 pages

Document 2 : «PREMIÈRE PARTIE : CONTEXTE ÉDUCATIF, PRINCIPES ET CADRES D'INTERVENTION » - Extraits du Guide pour un partenariat Ecole et ALAE de la DDCSPP de l'Ariège, DSDEN de l'Ariège et Comité JPA de l'Ariège, Juin 2013, 2 pages

Document 3 : «1- Respecter une alternance équilibrée entre les temps d'activité et les temps calmes et de repos des enfants (sieste) », Extrait du Guide « Les rythmes à la maternelle » de la DSDEN de l'Aveyron, novembre 2013 - 1 page

Document 4 : « Les activités à l'école maternelle », Extrait du site de la Mairie de Paris, janvier 2019 - 2 pages

Document 5 : « Adapter les activités aux besoins des jeunes enfants », Extrait du Guide « Les rythmes à la maternelle » de la DSDEN de l'Aveyron, novembre 2013 - 1 page

Document 6 : «Rythmes en maternelle des spécificités à prendre en compte dans la réflexion», Extrait du Guide « Les rythmes à la maternelle » de la DSDEN de l'Aveyron, novembre 2013 - 1 page

QUESTIONS

Question 1 :

12 points

Le Directeur d'école constate que les enfants sont particulièrement agités à la reprise de la classe après la pause méridienne. A cet effet, il vous demande de repenser l'organisation de ce temps périscolaire afin d'améliorer cette situation.

Sur la base des documents joints, quelle organisation proposeriez-vous pour répondre à la demande de la Direction de l'école en argumentant sur vos choix ?

Question 2 :

8 points

Les parents ont constaté une grande fatigue chez les enfants qui restent à l'ALAE le soir.

Quelles propositions pouvez-vous formuler pour favoriser une meilleure prise en compte du rythme des enfants en fonction de leur âge ?

ALAE

MODE DE FONCTIONNEMENT

Matin

Un animateur assure l'accueil et mène une activité (dessins, perles, jeux de société...).

Une ASTEM assure une activité (peinture, jeux de société, puzzles...).

Plusieurs ateliers libres sont mis en place (légo, kapla, animaux, livres...).

Le tout est disposé dans la salle de motricité.

☾ 08h30 : passage aux toilettes.

☾ 08h35 : rangement des jeux et activités prise des affaires.

☾ 08h45 : départ en classe.

☾ 08h50 : ouverture des portes.

☾ 08h50 – 09h00 : présence d'un animateur à la porte pour répondre aux éventuelles questions et/ou faire le relais d'informations.

Pause méridienne

Les animateurs et les ASTEM déjeunent avant les enfants de 11h20 à 11h50. Ce moment permet d'échanger sur les enfants mais aussi de partager un moment convivial qui favorise l'esprit d'équipe.

Les enfants qui mangent à la cantine sont récupérés avant l'ouverture des portes pour leur éviter de voir les parents qui viennent chercher les enfants pour déjeuner, surtout chez les petits (11h50 – 12h00).

Le repas du midi est divisé en deux services, en raison du nombre d'enfants et pour une meilleure prise en compte des besoins de chacun.

Les enfants de l'aide personnalisée restent avec les enseignants de 12h00 à 12h40, trois jours par semaine, puis rejoignent le second service.

Lors des repas, nous incitons les enfants à goûter à tout, à manger convenablement (tant en quantité que sur la manière de se tenir). Nous aidons les petits à couper la viande ou autre.

Les petits et les moyens déjeunent en premier (avec quatre adultes) de 11h50 à 12h50. Cette marge d'une heure, comprenant le passage aux toilettes et le repas, est importante pour prendre le temps de s'occuper de chaque enfant et pour que chacun puisse manger à son rythme.

Durant le service les enfants sont mélangés, ils ne restent pas par classe. A table nous intercalons un petit avec un moyen pour :

- Permettre aux moyens d'aider les petits.
- Que tous les enfants se connaissent.
- Un repas plus calme.

Auparavant, les enfants étaient installés par tranche d'âge : tables de petits et tables de moyens. Nous avons remarqué qu'ils étaient plus calmes si on les intercalait.

Chaque jour, un moyen par table est nommé responsable de l'eau et se charge de remplir la carafe.

Les enfants sont ensuite conduits à la sieste par tranche d'âge, avec deux adultes. C'est le moment de la prise des doudous.

Pendant que les petits passent aux toilettes et pour leur laisser le temps de se coucher, un temps calme (histoire, chants...) est proposé aux moyens.

Les grands ont un temps de détente dans la cour de 10 minutes / 1 quart d'heure à la sortie des classes.

Puis vient le temps des activités, qu'elles soient manuelles ou sportives (ils sont répartis en trois groupes avec trois adultes).

☾ 12h50 : les grands passent à table.

Un "chef de table" est désigné à chaque table. Il se charge de débarrasser les assiettes et de remplir la carafe (ceci dans un but d'autonomie et pour les préparer au CP). Les "chefs de table" sont différents chaque jour et choisis avec de petites énigmes.

Durant le repas, nous précisons sur le tableau de classification des aliments ce que nous avons mangé, ceci dans le but de l'expliquer aux enfants et de parler de l'équilibre alimentaire.

☞ 13h35 : les enfants sortent de table.

Un retour au calme ou une décompression est nécessaire avant de rentrer en classe dans de bonnes conditions. Suivant l'état des enfants, l'organisation peut varier : temps calme, jeux calmes, jeux libres, discussions...

☞ 13h50 : retour des enfants en classe et échange avec les enseignants.

Soir

Les portes de l'école ferment à 16h30.

Les enfants sont regroupés dans trois classes, avec un adulte par classe pour le goûter et un animateur qui fait le tour des classes pour faire l'appel et qui va préparer la salle de motricité.

Après le goûter les enfants passent aux toilettes, récupèrent leurs affaires et se rendent dans la salle de motricité où les ateliers sont à leur disposition.

Un animateur propose des activités manuelles.

Une ATSEM assure un atelier (dessin, puzzles...).

Un animateur est à l'accueil des familles (informations, réponses aux questions...).

Des ateliers libres sont également proposés : les enfants peuvent s'y rendre et changer à leur guise sous la surveillance d'un animateur.

☞ 17h00 : ouverture des portes de l'ALAE ouvert jusqu'à 18h30.

Une réunion d'une demi-heure tous les quinze jours avec les quatre animateurs et une représentante des ATSEM (par roulement) est nécessaire pour mener à bien ce fonctionnement.

Les informations sont ainsi données à tout le monde, ce qui favorise la cohésion de l'équipe.

Ces réunions servent également de régulation et permettent de résoudre les problèmes éventuels.

Note interne d'une commune, 2018

« L'ENFANT, L'ÉLÈVE »

Un enfant est un sujet qui ne se réduit pas à l'élève, son éducation ne commence ni ne s'arrête aux portes de la classe.

Vivre un temps de loisir sans pression.

L'enfant a aussi besoin d'un espace où il peut vivre, sans pression, des expériences dans un environnement sécurisé. Après une journée de classe, il peut aussi éprouver le besoin de « ne rien faire ». En réalité, ce temps d'inactivité apparente est nécessaire, notamment pour assimiler les apports cognitifs de la journée.

Les ALAE ont un rôle essentiel pour répondre à ces besoins et accompagner chaque enfant pendant son temps de loisirs. Pour cela, toute activité devra être ludique ce qui ne signifie pas forcément facile et sans intérêt. A la lisière de l'école mais étroitement lié à elle, l'espace « périscolaire » est en effet un espace éducatif spécifique. Structuré en fonction des besoins de l'enfant, il doit lui permettre d'exercer son autonomie et de compléter ses divers apprentissages.

L'enfant a une horloge interne et des « pics ou creux » de vigilance

L'enfant possède aussi ses propres rythmes biologiques. Ainsi, les plus petits vont avoir besoin de plus de sommeil et ils ne seront pas concentrés tout le temps de la même façon...

Cette horloge interne varie d'un enfant à un autre. L'un des éléments essentiels des rythmes est l'alternance veille/sommeil, en constante évolution jusqu'à l'adolescence. Essentielle pour les enfants de 2 à 5 ans, la sieste disparaît généralement entre 3 et 6 ans. Au-delà de 6 ans, l'enfant doit bénéficier d'une quantité de sommeil suffisante : au moins neuf à dix heures avec une régularité installée.

La quantité et la qualité du sommeil influe considérablement sur les capacités physiques ou intellectuelles des enfants, leur concentration. Ce sont les « pics ou les creux de

vigilance » identifiés par les chercheurs. Au plan du rythme annuel, l'automne et la fin de l'hiver sont deux périodes de plus grande fragilité, notamment pour les plus jeunes. Il faudra donc y être plus attentifs à la fatigue des enfants et plus souples sur les exigences liées aux comportements. Toutefois certains enfants pourront aussi présenter des différences notables.

Mettre en vie des valeurs pour éduquer

Dans une société en perpétuelle mutation, où les relations humaines sont bouleversées, des valeurs telles qu'humanisme, liberté, égalité, solidarité, laïcité, paix, doivent retrouver force et vigueur. Elles sont de véritables repères de sens pour agir dans la société. Projet favorisant la réussite scolaire et l'insertion dans la société, l'éducation doit « mettre en vie » ces valeurs, chaque jour, dans des actions éducatives, pour faire accéder les enfants à une citoyenneté active. *

Les recherches ont déterminé deux moments difficiles dans la journée :

- le tout début de matinée (surtout pour les gros dormeurs)
- la fin de la matinée/début d'après-midi, entre 11h30 et 15h (baisse de vigilance) qui intervient encore plus tôt pour les plus jeunes.

Entre 9h et 11h30, les capacités intellectuelles sont à leur apogée. Après 15h, on note une augmentation des capacités physiques. Après 16h, les capacités intellectuelles sont de nouveau en augmentation jusque vers 18h/18h 30, mais d'autant moins de temps que l'individu est plus jeune. *

CONTINUITÉ ÉDUCATIVE ET CO-ÉDUCATION

Travailler ensemble, dans une « chaîne éducative » où chacun, à un moment donné, apporte une réponse adaptée.

Avoir le souci de ce qui se passe en amont ou en aval dans la journée

Cette cohérence prend en compte l'interdépendance entre acteurs éducatifs. En effet, le vécu d'un temps peut largement influencer le déroulement du temps suivant. Les conditions du sommeil de l'enfant dans sa famille jouent un rôle déterminant dans son attention en classe. Il en va de même de l'état d'excitation des enfants au sortir de l'ALAE vers la classe et inversement. Chacun doit intégrer dans sa propre réflexion le souci de ce qui se passe en amont et en aval dans la journée.

Revers de l'interdépendance des acteurs, leur complémentarité nourrit la continuité éducative. Cela nécessite d'abord une clarification collective des apports éducatifs de

chaque temps et de chaque institution. Cette affirmation des identités et des spécificités professionnelles respectives, fondées sur les missions des institutions, mais aussi sur les divers atouts et compétences des acteurs, bouscule les représentations mutuelles. Être complémentaire, c'est donc rechercher à agir, de sa place, sur des objectifs concertés et partagés avec des méthodes, des moyens différents aussi bien sur des projets que sur des règles de vie.

La complémentarité éducative école/ALAE : ni subordination, ni uniformité

Cette complémentarité ne signifie pas une forme de subordination de l'ALAE à l'école et ne minore en rien son apport original. Il ne doit pas y avoir de hiérarchie, chacun est le complément de l'autre, quelle que soit sa mesure, comme 2 angles sont dits complémentaires. Elle devient ainsi une « co-éducation » permettant une éducation pour tous et de tous les instants, où la réussite scolaire est une composante de la « réussite éducative » à laquelle on peut contribuer aussi par d'autres voies que scolaires.

« La complémentarité éducative n'est pas une sorte d'effet de tenaille pour façonner ensemble un individu qui, ainsi ne pourrait plus nous échapper. Il s'agit de travailler en commun afin de permettre à cet individu de se construire lui-même » Philippe Meirieu, spécialiste en Sciences de l'Éducation.

Le Projet éducatif territorial :

la continuité et la complémentarité éducative à l'ordre du jour !

« L'objectif du projet éducatif territorial est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre, d'une part les projets des écoles et, le cas échéant, les projets des établissements du second degré et, d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. Il doit donc permettre d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation et en complémentarité avec lui. Il peut être centré sur les activités périscolaires des écoles primaires ou aller jusqu'à s'ouvrir, selon le choix de la ou des collectivités intéressées, à l'ensemble des temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, de l'école maternelle au lycée, à l'instar de certains projets éducatifs locaux actuels »

... « Il favorise les échanges entre les acteurs tout en respectant le domaine de compétences de chacun d'entre eux, et contribue à une politique de réussite éducative et de lutte contre les inégalités scolaires ou d'accès aux pratiques de loisirs éducatifs »

... « Il formalise l'engagement des différents partenaires à se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer l'articulation de leurs interventions sur l'ensemble des temps de vie des enfants, dans un souci de cohérence, de qualité et de continuité éducatives » ... »

Circulaire EN/S n° 2013-036 du 20 mars 2013 publiée au BO n° 12

1- Respecter une alternance équilibrée entre les temps d'activité et les temps calmes et de repos des enfants (sieste) ;



L'organisation de l'emploi du temps participe au bien-être de l'enfant.

Le temps de vie collective et les activités proposées doivent être adaptés au rythme de vie et aux besoins de l'enfant. Il est nécessaire de veiller à une alternance équilibrée entre temps libres et temps d'activité.

Pour les plus jeunes, il peut être conseillé de veiller à ce que l'organisation soit suffisamment souple pour permettre aux parents de venir chercher leur enfant pendant les temps d'activités périscolaires.

Le temps de sieste (de 1h30 à 2h) :

Le respect des cycles du sommeil de l'enfant est indispensable à l'école maternelle. La sieste répond à un besoin physiologique fondamental des jeunes enfants, un tout-petit ayant besoin d'un minimum de 12 heures de sommeil par jour. Elle contribue à l'équilibre psychologique, moteur, affectif et cognitif de l'enfant et lui permet d'être dans les meilleures dispositions pour apprendre et découvrir.

Comme cela se pratique habituellement, il convient de coucher l'enfant après le repas sans attendre la fin de la pause méridienne. Il faut permettre aux élèves de dormir pendant une heure trente à deux heures pour satisfaire leur besoin de sommeil. L'organisation de la sieste doit pouvoir se faire avec toute la souplesse nécessaire à la prise en compte des besoins de chaque enfant, qui évoluent entre 2 et 5 ans.

La sieste des élèves de 2 et 3 ans prime sur toute autre activité ;



Chez les moyennes sections, il peut être proposé un moment de repos, les élèves n'étant pas forcément couchés, mais pouvant être regroupés dans un endroit calme avec des activités d'écoute ou de lecture.

Pour les élèves de grande section, il n'y a pas de pratique systématique de la sieste.

Un réveil progressif et échelonné peut permettre aux jeunes enfants un accès adapté à leur rythme aux activités scolaires de l'après midi. On peut être parfois conduit à réveiller doucement un enfant afin de ne pas compromettre son sommeil de la nuit. Enfin, un enfant qui ne dort pas au bout d'une vingtaine de minutes, doit pouvoir se lever tout en pouvant bénéficier d'un temps de repos qui n'est pas la sieste.

Comment s'articule la journée et la semaine d'un petit Parisien entre le temps de l'école maternelle ou élémentaire et les activités qui lui sont proposées ?

Les enfants sont en classe de 8h30 à 11h30 tous les jours de la semaine, de 13h30 à 15h le mardi et le vendredi après-midi et de 13h30 à 16h30 le lundi et le jeudi après-midi.



Les activités à l'école maternelle

Des activités pour tous les enfants, adaptées à leur âge

Les temps périscolaires sont des moments éducatifs à part entière et sont habilités par l'Etat et la CAF (Caisse d'Allocations Familiales).

Le projet éducatif parisien associe tous les enfants, sans distinction, ni discrimination. Il est placé sous le signe des valeurs républicaines de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité.

L'équipe d'animation

Sous la responsabilité d'un Responsable Educatif Ville (REV), l'équipe se compose d'agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM) et d'animateurs. Leur qualification est réglementée (80% minimum d'agents titulaires ou en cours d'obtention du BAFA, du CAP petite enfance ou d'un diplôme équivalent et casier judiciaire vierge).

L'organisation des entrées et sorties, l'occupation des salles de classe et l'utilisation des matériels sont examinées par les Directeurs d'école et les REV.

Les tarifs

Certaines activités sont payantes : cantine, goûters, centres de loisirs. Les tarifs sont établis en fonction de votre quotient familial.

pour faire calculer votre tranche tarifaire, vous devez vous adresser à la [Caisse des écoles de votre arrondissement](#).

La pause méridienne de 11h30 à 13h30

Le taux d'encadrement est de 1 adulte pour 14 enfants. La Ville veille à l'équilibre alimentaire des repas proposés et les animateurs incitent votre enfant à goûter tous les aliments proposés, sans pour autant le forcer.

Les ateliers gratuits du mardi et du vendredi de 15h à 16h30

Les activités sont adaptées aux rythmes scolaires et au développement de votre enfant. Votre enfant sera amené à découvrir et expérimenter au cours de sa scolarité :

le langage et l'expression; l'éveil artistique; l'éveil musical ; l'éveil corporel ; la découverte de son environnement ; la socialisation ; l'éducation à la santé ; la découverte des 5 sens.

Le taux d'encadrement est de 1 adulte pour 14 enfants.

En petite et en moyenne section, les activités proposées aident l'enfant à se repérer dans son environnement et acquérir de l'autonomie. Afin de le mettre en confiance, il reste dans la classe et est pris en charge par les deux mêmes adultes toute l'année:

- une Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles(ASEM) de la classe de votre enfant
- un animateur, pour un parcours annuel de découverte

Les activités comportent 3 moments :

un temps de jeu en autonomie indispensable à l'équilibre des enfants

- un temps pour des activités d'éveil
- un temps plus calme, en fin de séance (relaxation, contes, comptines chantées).

La variété des activités favorise la créativité et l'imaginaire de l'enfant et l'aide à développer ses facultés d'adaptation.

En grande section, votre enfant change d'ateliers chaque trimestre. L'accent est mis sur l'éducation motrice, l'expression corporelle, les activités artistiques. Des ateliers complémentaires d'initiation peuvent être proposés par des intervenants extérieurs et des visites peuvent être organisées à proximité de l'école (bibliothèque, musée, parc etc...). Des accompagnateurs assurent la sécurité de votre enfant (gilet fluorescent).

Le goûter de 16h30 à 18h30

Votre enfant bénéficie d'une collation et d'activités de détente. Le taux d'encadrement est de 1 adulte pour 14 enfants.

4 - Adapter les activités aux besoins des jeunes enfants.

Les temps d'activités péri-éducatives (APE)
S'agissant du temps périscolaire dont la responsabilité relève des communes, les spécialistes soulignent que pour les enfants de 3 à 5 ans, que les activités périscolaires doivent être adaptées à leurs capacités, qu'elles préservent des temps calmes ou de repos. On évitera un « empilement d'activités » qui pourrait être générateur de fatigue.



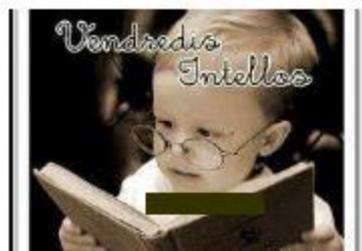
Comme pour les activités scolaires, la durée des activités périscolaires et leur niveau de guidance peuvent être variables selon l'âge des enfants

Les enfants ont besoin :

d'une alternance entre des temps d'activité (apprentissages, jeux...), des temps calmes et des moments de repos.

de temps pour jouer, observer, agir, manipuler, lire, de chanter,

..... mais aussi pour rêver... bref, d'avoir aussi du « temps pour soi ».



Extrait du Guide « Les rythmes à la maternelle » de la DSDEN de l'Aveyron, novembre 2013

Rythmes en maternelle

des spécificités à prendre en compte dans la réflexion

Document de synthèse proposé conjointement par l'Education Nationale et la Protection Maternelle et Infantile du Conseil Général de l'Aveyron.



Ce document a vocation à aider les équipes d'école et les représentants des collectivités en partenariat avec la communauté éducative, à faire des choix répondant au plus près aux besoins et aux intérêts spécifiques des jeunes enfants accueillis à l'école maternelle. Il s'appuie sur des études reconnues et les avis de chronobiologistes consultés pour la refondation de l'école. Il reprend quatre grandes préconisations formulées par le ministre de l'Éducation nationale :

- respecter une alternance équilibrée entre les temps d'activité et les temps calmes et de repos des enfants (sieste) ;
- aider les enfants à se repérer dans les lieux de l'école et à identifier les adultes de l'école ;
- organiser avec un soin particulier la transition entre le scolaire et le périscolaire ;
- adapter les activités aux besoins des jeunes enfants.

En premier lieu, il convient de rappeler que les objectifs de la réforme sont particulièrement adaptés aux élèves de l'école maternelle dont le respect des rythmes biologiques est essentiel pour faciliter les premiers apprentissages.

Il importe toutefois de préciser des modalités de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires pour qu'elle soit, dans chaque école, respectueuse des spécificités des besoins des enfants d'âge maternelle.



Extrait du Guide « Les rythmes à la maternelle » de la DSDEN de l'Aveyron, novembre 2013